# MODIFICATION et DISSOLUTION de PACS Pièces à fournir

Pour les conventions de PACS enregistrées au tribunal d'Instance ou à la mairie de Draguignan

### **MODIFICATION**

# 1/ Présence en mairie d'un ou des 2 partenaires

- CONVENTION de MODIFICATION de PACS « Accédez au formulaire en cliquant ici »
- DÉCLARATION de MODIFICATITON de PACS «Accédez au formulaire <u>en cliquant ici</u> » signée par les 2 partenaires
- PIECES IDENTITÉ en cours de validité originaux + photocopies (comportant nom, prénoms, date et lieu de naissance, photo récente, signature et nom de l'autorité) Si double nationalité, fournir les 2 pièces d'identité

#### 2/ Par courrier

- Même dossier avec envoi en RECOMMANDE A.R. obligatoire

#### **DISSOLUTION**

#### 1/ CONJOINTE

### a/ Présence en mairie d'un ou des 2 partenaires

- DÉCLARATION de DISSOLUTION de PACS « Accédez au formulaire <u>en cliquant ici</u> » signée par les 2 partenaires
- PIECES IDENTITÉ en cours de validité, originaux + photocopies (comportant nom, prénoms, date et lieu de naissance, photo <u>récente</u>, signature et nom de l'autorité) Si double nationalité, fournir les 2 pièces d'identité
- Indiquer le NUMERO d'ENREGISTREMENT de la CONVENTION de PACS (il figure sur le VISA en dernière page)

#### b/ Par courrier

- Même dossier avec envoi en RECOMMANDE A.R. obligatoire

#### 2/ UNILATERALE

- Par voie d'huissier uniquement. Celui-ci saisira l'autre partenaire et avisera la mairie qui détient la Convention de PACS